

Politiques et Procédures			
Canton de Mattice - Val Côté			
Sujet:	La Gestion des commotions cérébrales	Page 1 de 3	
Approuvé par:	Conseil municipal	Révisé:	Janvier 2015

Objectif de la politique

Comment réagir et gérer la possibilité de commotions cérébrales

Définition

La commotion cérébrale est une blessure au cerveau. Lorsqu'ils sont heurtés ou secoués, les tissus mous du cerveau peuvent bouger à l'intérieur du crâne et se cogner contre les os durs. Il peut s'ensuivre des ecchymoses, de même que la rupture de vaisseaux sanguins et certaines lésions aux cellules nerveuses. Tout ceci a pour effet de modifier la façon dont les cellules du cerveau fonctionnent.

Cause et symptômes

Qu'est-ce qui peut causer une commotion cérébrale

- ▶ Une commotion cérébrale résulte souvent d'un coup à la tête, au visage ou au cou lors d'une chute.
- ▶ Elle peut également être provoquée par un secouement vigoureux.

Quels sont les symptômes

Les symptômes d'une commotion cérébrale varient de la perte de conscience à l'absence totale de symptômes perceptibles. Parmi les symptômes immédiats les plus fréquents, on retrouve la confusion, les étourdissements, l'amnésie, les bourdonnements d'oreilles et les maux de tête.

Au cours des heures ou des jours suivants, d'autres symptômes peuvent apparaître: des problèmes de mémoire ou de concentration, des troubles du sommeil, des changements de l'humeur et de l'hypersensibilité à la lumière et au bruit. Dans de nombreux cas, les symptômes associés à la commotion cérébrale disparaissent avec du repos.

Les symptômes d'une commotion cérébrale durent généralement moins de 24 heures et souvent moins de 6 heures. S'ils persistent, la gravité de la lésion cérébrale est plus importante.

Notez que l'apparition des symptômes peut être retardée jusqu'à 24 à 48 heures après le choc.

Parmi les constats des études, les commotions cérébrales sans perte de conscience restent tout aussi graves que celles avec perte de conscience, tout dépend de la persistance des symptômes.

Procédure à suivre

Intervention initiale - Retrait de l'activité

La personne responsable de l'activité qui a des raisons de croire que, à la suite d'un coup à la tête, au visage ou au cou, ou d'un coup au corps dont la force se répercute jusqu'à la tête, une personne qui participe à l'activité pourrait avoir subi une commotion cérébrale doit intervenir sans délai.

Si la personne est:

- **Inconsciente**

- Suivre le plan de mesures d'urgence et **appeler le 911**.
- Rester aux côtés de la personne jusqu'à l'arrivée des services médicaux d'urgence.
- Surveiller et noter tout changements physique, émotionnel ou cognitif survenant chez la personne.

Lorsque la personne est inconsciente:

- Supposer qu'il y a également une possible blessure à la tête et/ou au cou/à la nuque et, **seulement si l'on est formé pour le faire**, immobiliser la personne avant son transport en ambulance vers l'hôpital.
- Ne pas retirer les équipements sportifs (ex. un casque) sauf en cas de difficulté à respirer.
- Même si la personne reprend connaissance, elle doit être examinée par un médecin ou par une infirmière praticienne/un infirmier praticien.

- **Consciente**

- Si des signes sont observés ou que des symptômes sont déclarés, **il faut soupçonner une commotion cérébrale**.
- Si l'on ne soupçonne pas de commotion cérébrale (aucun signe n'est observé et aucun symptôme n'est signalé), la personne peut reprendre l'activité. Néanmoins, s'il y a lieu, communiquer avec un parent pour l'informer de l'incident. Il ne faut pas oublier que les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale peuvent apparaître plusieurs heures ou jours après la blessure.
- S'il y a lieu, la personne doit voir un médecin ou une infirmière praticienne/un infirmier praticien.
- Rester avec la personne blessée jusqu'à ce que la personne à contacter en cas d'urgence arrive.
- Surveiller et noter tout changement physique, émotionnel ou cognitif.

Lorsque la personne est consciente:

- **En cas de doute, ne pas la faire bouger.**
- Ne lui faire prendre aucun médicament (à moins d'une maladie qui l'exige, par exemple l'insuline dans le cas d'une personne diabétique).

Retour à l'activité

La personne pourra reprendre l'activité avec l'approbation d'un médecin ou une infirmière praticienne/un infirmier praticien. Parfois un retour graduel sera mis en oeuvre sous surveillance médicale.

DRAFT

Renseignements supplémentaires

- Les activités physiques peuvent causer une réapparition des symptômes de la commotion cérébrale.
- La personne qui a subi la commotion cérébrale doit faire l'objet d'une surveillance étroite régulière pour s'assurer que les signes et/ou symptômes ne réapparaissent pas.
 - Si les signes et/ou symptômes réapparaissent, consultez un médecin ou une infirmière praticienne/un infirmier praticien.

Approuvé par: **le Conseil municipal**

Date: _____

Signatures: _____
Maire

Directrice Générale / Greffière

Date de la prochaine révision: _____